

PROJET RÉFÉRENT

Audit des équipements de signalisation, de communication et de surveillance des ports bretons



OBJET DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à réaliser un audit des systèmes de signalisation, de communication et de surveillance mis en œuvre pour d'une part disposer d'un état des lieux des systèmes existants et d'autre part identifier les points faibles de ces systèmes et proposer des pistes d'amélioration et de modernisation adaptées.

Cette première opération devrait déboucher sur une mission de type assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider les ports bretons à mettre en place un programme de modernisation de leurs installations.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM 29) exerce l'autorité hiérarchique et fonctionnelle pour les ports de Bretagne relevant de l'article L 5331-6 du code des transports. Cette tutelle concerne plus particulièrement les missions de police portuaire. Les systèmes de signalisation, de communication et de surveillance des ports sont utilisés pour la réalisation de cette mission. La DDTM 29 (en lien avec la région Bretagne qui exploite ces ports) a souhaité procéder à un état des lieux des systèmes existants (dont certains sont vieillissants), à identifier les faiblesses éventuelles et à proposer des pistes d'amélioration.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema a répondu à cette sollicitation en proposant le plan d'action suivant :

1. Identification de la cible de l'étude (liste des ports concernés) : le Cerema a accompagné la DDTM 29 pour établir précisément la cible de l'étude : liste des ports concernés (avec une priorisation des actions) prise en compte en plus des aspects matériels ; et sa portée : identification de l'ensemble des systèmes à prendre en

CONTACT

✉ dtecrem.cerema@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Sécurité et trafics maritimes et fluviaux

compte : signalisation, communications, surveillance, énergie, réseaux, redondance, disponibilité...

2. Une première analyse « documentaire » a été conduite, elle a permis d'identifier pour chaque port les systèmes à analyser et les éventuels points faibles de manière à optimiser les visites sur sites. Le calendrier des audits sur sites ainsi que leur programme a ainsi été établi en partenariat avec la DDTM 29 et l'exploitant.
3. Réalisation des audits : un audit par port
4. Rédaction des rapports provisoires : un rapport par port présentant un état des systèmes audités, identifiant les faiblesses et les risques et proposant des pistes d'amélioration.
5. Consolidation des rapports provisoires en partenariat avec la DDTM 29.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Direction des Affaires Maritimes relayant la demande de la DDTM 29

Direction Cerema Eau, mer et fleuves
Département Technologies Innovantes
Division Traitement des signaux et Télécommunications

LE CALENDRIER

Début 2017

LE MONTANT

30 K€